

Vice de forme sur un pb de stationnement

Par **OLIV316**, le **04/02/2008** à **00:08**

bonjour

je viens de prendre un pv pour stationnement non payé 11 € (c pas bien je sais)
je crois que j'ai une chance de pouvoir le faire annuler car le contractuel (police municipal) à omis de mettre le modèle du véhicule il a bien mis la marque, l'immatriculation mais pas le modèle.

qu'en pensez vous ? ~~lol~~ puis je dénoncer cette contravention

Par **Camille**, le **04/02/2008** à **12:25**

Bonjour,

Vous pouvez toujours, ce n'est pas interdit...

sachant que l'inscription du modèle n'a rien d'obligatoire (la marque non plus d'ailleurs).

Petit détail : contester n'interrompt pas les délais de paiement...

Pronostic de réussite : entre 5 et 10 %, en gros.

Par **OLIV316**, le **05/02/2008** à **14:42**

Merci Camille

je crois que vu le montant je vais payer

Par **jeeecy**, le **05/02/2008** à **15:25**

je pense que c'est une sage décision car contester te reviendrait beaucoup plus cher